



BIEN VIVRE ENSEMBLE CAMPAGNE DE TRAITEMENT

Du fait de l'attrait de la région et de la pression foncière de l'agglomération bordelaise, **notre vignoble** cohabite avec un habitat dispersé. Cette réalité peut générer des conflits de voisinage, pour des raisons très variables (traitement phytosanitaire, bruit, nuisance visuelle, odeur, ...). Pour limiter ces tensions, il est nécessaire de **partager** et **vivre ensemble** sur le territoire en répondant aux attentes des riverains, en bonne intelligence.

Avec les récentes nominations de **Bordeaux** « *Ville la plus tendance* », « *Meilleure destination mondiale* », l'**œnotourisme** ne cesse de s'accroître. Notre vignoble est sillonné par de nombreux touristes chaque année (sentiers de randonnée, visites des propriétés) et fréquenté par de nombreux sportifs avec lesquels il y a lieu selon les situations d'informer sur nos pratiques voire d'adapter celles-ci.

Des solutions existent pour concilier **activités viticoles** et présence de **riverains**. Des initiatives sont déjà en place au sein d'entreprises engagées dans des **démarches environnementales**.

Le CIVB a recensé des bonnes pratiques qui existent, tant dans la conduite du vignoble, que dans le dialogue avec les riverains. Quelques exemples vous sont ici présentés.

Les bonnes pratiques « VIGNOBLE »

A titre préventif, chaque exploitant concerné doit être irréprochable au plan réglementaire et adapter ses pratiques aux conditions locales.

- Identifier l'ensemble des parcelles « sensibles » sur un plan de l'exploitation et sur l'atlas du CIVB
- Régler les pulvérisateurs de l'exploitation avant le début de la campagne
- S'équiper de matériel limitant les dérives (buses anti-dérives, confinement...)
- Définir un planning de traitement en fonction de la configuration des parcelles
- Fermer les jets du haut en début de végétation et adapter l'orientation de l'ensemble de jets
- Couper les jets en bout de rang
- Privilégier quand c'est possible les produits à faible risque
- Sensibiliser l'ensemble des applicateurs de produits détenant le Certiphyto
- Planter des haies protectrices ou mettre en place des filets anti-dérives
- Récupérer des eaux de pluies pour les traitements
- Réintroduire des abeilles avec la mise en place de ruches
- Adapter les horaires de traitement aux sensibilités du site (habitat et environnement)

Les bonnes pratiques « RIVERAINS »

L'instauration d'un dialogue avec les riverains est essentielle, afin d'expliquer nos pratiques, de faire connaître nos produits, notre activité et d'éviter en amont les conflits de voisinage.

Dans le contexte actuel de la lutte contre l'épidémie de Coronavirus – Covid-19 et des mesures mises en place par le Gouvernement, les riverains des parcelles de vignes sont confinés et seront donc présents dans leurs habitations ou jardins lors des premiers traitements.

Il est donc impératif de redoubler de vigilance sur le respect des distances de protection.

- Proposer de prévenir les riverains de vos parcelles de vigne par tout moyen au moins 8h00 avant de traiter.
- Informer les riverains de l'engagement de l'exploitation dans une certification environnementale.
- En cas d'utilisation de produits bio/de biocontrôle, précisez-le dans votre information, ils vous dispensent de ZNT (nb : les médias ayant communiqué sur la distance de 10 m à respecter).
- En cas de problème avec les riverains, signaler sans attendre le problème à votre ODG et au maire de votre commune.
- Être attentif au respect de la vitesse de vent maximale autorisée pour traiter (19 km/h)
- Installer une haie commune
- Arrêt temporaire d'une intervention lors du passage de randonneurs à proximité des parcelles
- Mettre en place une charte de « bonnes pratiques » et le faire savoir aux riverains
- Former et sensibiliser le personnel de l'exploitation
- Faire respecter les délais de ré-entrée (panneaux d'information à l'entrée des parcelles concernées)

Les Outils du CIVB

- **L'Atlas Zones Sensibles** : le service technique du CIVB a édité et adressé à chacun de ses ressortissants concernés un Atlas permettant d'identifier les parcelles proches des établissements sensibles cités par arrêté.
- **Les cahiers techniques** : le CIVB réalise des cahiers donnant des conseils concrets sur le terrain. Ces cahiers sont adressés à chaque ressortissant et disponibles sur www.bordeauxprof.com/service-technique.
- **La gironde verte** : le CIVB et Cap Sciences proposent aux enseignants et à leurs élèves une aventure pédagogique à la découverte de la filière viticole bordelaise (www.gironde-verte.com).
- **Le SIG** : l'application SIG du vin de Bordeaux vous permet de visualiser l'impact des Zones Non Traitées (ZNT) sur votre parcellaire.
- **Le SME des vins de Bordeaux** : l'association SME créée en 2010 est un outil collectif au service des performances individuelles permettant la mise en place d'une politique environnementale globale au sein de l'entreprise.
- **www.bordeauxvignobleengage.com** : lancé par le CIVB en avril 2017, ce site présente au grand public une cartographie des initiatives individuelles et collectives engagées par les professionnels de la filière viti-vinicole en faveur du développement durable.

La REGLEMENTATION

Les types de travaux (plages horaires d'autorisation)

- **Tous travaux** : du Lundi au Samedi de 7h à 20h
- **Récolte et transport de récolte** : du Lundi au Samedi de 5h à 23h + Les Dimanches et jours fériés de 7h à 20h
- **Traitement à proximité des sites sensibles (01/04 au 31/08)** : du Lundi au Samedi de 5h à 22h

Les établissements concernés (plages horaires d'interdiction)

- **Etablissements scolaires** : 20mn avant et après les activités scolaires et périscolaires + pendant les activités se déroulant en plein air (récréation, activités sportives,...)
- **Crèches, Haltes garderie, MAM** : de 7h à 9h et de 16h à 19h + entre ces plages horaires sauf modalités particulières pour éviter la présence d'enfants sur les espaces de plein air
- **Tous les autres établissements (centres de loisirs, établissements de santé ou accueillant des personnes âgées/handicapées, aires de jeux destinées aux enfants dans les lieux ouverts au public)** : jours de fonctionnement et d'ouverture sauf modalités particulières pour éviter la présence de personnes vulnérables sur les espaces de plein air

Les distances

- **Principe** : L'Autorisation de Mise sur le Marché du produit définit les distances de sécurité à respecter vis-à-vis des riverains.
- A défaut de distance figurant dans l'AMM, la distance de sécurité est la suivante :
 - **Pour les produits CMR** : 20 m
 - **Pour les autres produits** : 10 m ; Si respect de la future charte : 5m / 3 m, selon le matériel utilisé
 - **Pour les produits Bio / biocontrôle** : 0 m

Les CONTACTS utiles

CIVB	civb@vins-bordeaux.fr / 05 56 00 22 66
Bordeaux & Bordeaux Supérieur	contact@planete-bordeaux.fr / 05 57 97 19 23
Cadillac	info@cadillacgrainsnobles.com / 05 57 98 19 20
Côtes de Bordeaux Saint-Macaire	synd.bxstmacaire@orange.fr / 06 80 20 32 25
Côtes de Bourg	info@cotes-de-bourg.com / 05 57 94 80 20
Entre-Deux-Mers	contact@vins-entre-deux-mers.com / 05 57 34 32 12
Fronsac	info@vins-fronsac.com / 05 57 51 80 51
Graves	contact@vinsdegraves.com / 05 56 27 09 25
Graves de Vayres	gravesdevayres@wanadoo.fr / 05 57 74 86 42
Lalande de Pomerol	lalande-pomerol@orange.fr / 05 57 25 21 60
Liquoreux de Bordeaux	odgliquoreux@gmail.com / 05 56 00 22 99
Margaux	syndicat.margaux@wanadoo.fr / 05 57 88 70 82
Médoc, Haut-Médoc, Listrac-Médoc	contact@medoc-haut-medoc-listrac.org / 05 56 59 02 92
Montagne Saint-Emilion	contact@montagnesaintemilion.com / 05 57 74 60 13
Moulis-en-Médoc	chateaux@moulis.com / 05 56 58 32 74
Pauillac	odgpauillac@orange.fr
Pessac-Léognan	contact@pessac-leognan.com / 05 56 00 21 90
Pomerol	syndicat@vins-pomerol.fr / 05 57 25 06 88
Premières Côtes de Bordeaux	info@premierescotesdebordeaux.com / 05 57 98 19 20
Saint-Emilion	info@vins-saint-emilion.com / 05 57 55 50 50
Saint-Estèphe	mv-se@wanadoo.fr / 05 56 59 30 59
Saint-Georges Saint-Emilion	syndicatvicolesaintgeorges@orange.fr / 05 57 51 64 88
Saint-Julien	odgsaint-julien33@orange.fr / 05 56 59 08 11
Sauternes, Barsac	odg@sauternes-barsac.com / 05 56 76 60 37
Union de Côtes de Bordeaux	contact@bordeaux-cotes.com / 05 56 00 21 98